

MAINC—LE DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIONAL, YUKON

Question n° 370—M. Epp:

1. a) Quel est le traitement annuel de M. Phil Fontaine, le nouveau directeur général pour la région du Yukon, b) quelle est la durée de son mandat?

2. a) A titre de directeur général régional, combien de programmes devra-t-il administrer, b) quel est le montant des subventions dont il devra assurer la gestion dans le cadre de chacun des programmes?

3. Quels programmes M. Fontaine sera-t-il chargé d'administrer pour la bande Atline du Nord de la Colombie-Britannique et quel est le montant des subventions dont il devra assurer la gestion dans le cadre de chacun de ces programmes?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) \$27,900—\$34,900. b) Indéterminé.

2. a) Cinq. b) Administration locale, \$2,055,000; Promotion économique, \$779,700; Progrès social, \$2,184,400; Éducation, \$1,500,000; Finances et administration, \$372,100.

3. Administration locale, \$89,800; Promotion économique, \$20,000; Progrès social, \$17,000; Éducation, \$5,000.

DÉFENSE NATIONALE—LES FORCES MARITIMES—LE CARÉNAGE DES DESTROYERS

Question n° 468—M. Jones:

Quatre contre-torpilleurs remorqués se dirigent-ils vers Québec pour y subir des radoubs et être renvoyés dans les provinces maritimes après les travaux pour y être remis en service et, dans l'affirmative, a) pourquoi, b) ces navires pourraient-ils être radoubés dans un des quatre grands ports des provinces maritimes et, sinon, pourquoi?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): a) et b) Aucun destroyer des Forces canadiennes ne se dirige actuellement vers Québec pour y subir des travaux de radoub. Cependant, on a passé un contrat avec la Canadian Vickers Ltd., à Montréal, pour les travaux de radoub de quatre destroyers au cours de la période allant de décembre 1976 à avril 1978. Ce contrat n'a été accordé qu'après plusieurs appels d'offres auprès des chantiers de construction navale suivants: Halifax Shipyard, Halifax (N.-É.); Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd., Saint-Jean (N.-B.); Davie Shipbuilding Ltd., Lauzon (Québec); Marine Industries Ltd., Sorel (Québec); Canadian Vickers Ltd., Montréal (Québec).

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: Je crois que le moment est venu d'informer la Chambre, en conformité de l'article 40 du Règlement, des trois questions qui seront débattues cet après-midi à 6 heures: le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—Le Conseil des ports nationaux; le député de Winnipeg-Nord (M. Orli-

Situation économique

kow)—Les questions ouvrières; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Les transports.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PRÉSUMÉE MALADMINISTRATION DE L'ÉCONOMIE

M. Eudore Allard (Rimouski) propose:

Que cette Chambre déplore a) que le gouvernement a manqué de prévoyance et de leadership devant l'invasion des produits étrangers sur le marché canadien, notamment dans les secteurs tels la chaussure, le textile, le vêtement et le meuble, ce qui a eu pour effet de contribuer grandement à l'affaiblissement des industries canadiennes et aux nombreuses mises à pied qui en ont découlé;

b) que les crédits engagés par le gouvernement au titre des programmes Canada au Travail ne sont pas suffisants à créer des emplois pour combattre le chômage massif et persistant qui sévit, particulièrement chez les jeunes de 18 à 30 ans à la recherche d'un emploi permanent, nonobstant l'acceptation d'un assez grand nombre de projets;

c) qu'aucune mesure sérieuse n'a été prise pour diminuer les taux d'intérêt, qui sont la cause majeure de la hausse injustifiée des prix, et pour combattre efficacement l'inflation; et

d) qu'en dépit du fait que l'administration actuelle a avoué candidement que les méthodes économiques utilisées ne convenaient plus aujourd'hui, le gouvernement, par faiblesse devant la dictature économique et financière, persiste à appliquer ses mêmes méthodes économiques qui sont dépassées et qui font que la population canadienne reste toujours aux prises avec les mêmes problèmes économiques.

—Monsieur le président, je vous remercie d'avoir lu cette motion très élaborée. Je pense que cela me dispense automatiquement de la lire.

Monsieur le président, depuis cinq ans j'ai l'insigne honneur de représenter une des plus belles circonscriptions du pays, soit celle de Rimouski . . .

M. Pelletier: De Sherbrooke!

M. Corbin: De Madawaska-Victoria!

M. Allard: . . . C'est mieux que tout cela! Depuis cinq ans également j'entends le gouvernement actuel qui tente par toutes sortes d'échappatoires de leurrer la population canadienne dans le but de lui faire oublier son impuissance à remplir ses promesses visant à apporter à tous les citoyens une juste et honnête aisance. En effet, monsieur le président, le 24 décembre 1970, dans le journal *The Globe and Mail*, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) déclarait à la population canadienne que l'inflation était disparue au Canada. N'oublions pas que c'était en 1970. A l'automne 1975, l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, disait ceci: Le Canada a deux grands défis économiques à relever: combattre l'inflation persistante et bien enracinée tout en maintenant un niveau satisfaisant de production et d'emploi. Le 20 octobre dernier, l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien) nous disait dans son exposé économique et fiscal, et je cite: